

# ANNEXE À LA CONVOCATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MAI 2025



EAG2522

BANQUE  
POPULAIRE  
AUVERGNE RHÔNE ALPES



BANQUE  
COOPÉRATIVE ET LOCALE

# LE MOT DU PRÉSIDENT



“ Chers Sociétaires,

Vous êtes les acteurs essentiels de notre banque, et c'est grâce à votre confiance et votre soutien que la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes contribue, en tant qu'entreprise citoyenne, à la construction d'un avenir durable. Nous aurons le plaisir de nous retrouver lors de notre Assemblée Générale, qui se tiendra le 14 mai prochain à Grenoble et, je souhaite saisir cette occasion pour partager mes profondes convictions sur la force et l'utilité du modèle coopératif qui caractérise notre banque.

## Le modèle coopératif en action

Solide, résiliente et ancrée sur son territoire, BPAURA poursuit son développement en s'appuyant sur une gouvernance équilibrée qui repose sur la Direction Générale menée par Daniel KARYOTIS et ses équipes, et un Conseil d'Administration composé d'administrateurs qui vous représentent. Le nombre de sociétaires BPAURA progresse également ; aujourd'hui vous êtes plus de 369 207 dont 22 287 jeunes de moins de 25 ans, tous collectivement partenaires et acteurs de notre feuille de route. Vous donnez vie à notre modèle mutualiste qui nous est si cher, et, je tiens à vous en remercier personnellement.

## Notre engagement pour un avenir durable et solidaire

Dans un contexte où les enjeux sociétaux et environnementaux sont de plus en plus prégnants, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, qui accompagne au quotidien ces transitions, poursuit une démarche volontariste de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Nous intégrons ces enjeux au cœur de notre métier de banquier au profit de tous nos clients. Depuis 2020, année de lancement de la Banque de la Transition Énergétique, BPAURA a ainsi financé plus de 10 000 projets à hauteur de 620 millions d'euros afin d'accompagner les entrepreneurs et collectivités qui investissent dans des initiatives respectueuses de l'environnement ; ces crédits ont permis d'éviter 64 416 tonnes de CO2 équivalent. Plus récemment, nous avons intégré des critères d'évaluation ESG (Environnement Sociétale et Gouvernance) à certaines opérations de financement pour les grandes entreprises, accompagnant ainsi leur développement et leur transition.

Nous nous appliquons également des objectifs ambitieux en la matière. Ainsi un vaste programme de travaux de modernisation et de réhabilitation énergétique du bâti de BPAURA se déploie. La rénovation du site central de Corenc en Isère, exemplaire et pionnière en termes d'efficacité énergétique, en est une parfaite illustration et va nous permettre d'accélérer la trajectoire de réduction de notre empreinte carbone.

Par ailleurs, sur le volet sociétal, la Fondation BPAURA a consacré en 2024 une enveloppe de 773 000 euros destinée à encourager plus de 118 projets portés par nos associations et fondations régionales au bénéfice de l'intérêt général.

Je vous invite donc à participer à notre Assemblée Générale, moment privilégié d'échanger sur nos réalisations, ambitions et défis à venir. Je tiens également à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs pour leur travail et leur engagement au quotidien car c'est ensemble que nous pourrons faire rayonner notre raison d'être pour « Construire un futur durable et responsable aux côtés des femmes et des hommes qui vivent et entreprennent sur nos territoires ».

Je vous prie d'agréer, chers Sociétaires, l'expression de mes salutations distinguées, ”

Lionel BAUD,  
Président du Conseil d'Administration  
Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

# EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE EN 2024



## CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'économie mondiale a encore été résiliente en 2024, tout comme en 2023, retrouvant même une progression de l'activité de 3,2% en dépit du rétrécissement des échanges internationaux par rapport au PIB et de l'émergence de nouvelles incertitudes majeures.

La profonde divergence des trajectoires de croissance entre les grandes zones économiques, qui avait déjà été observée jusqu'en 2023, s'est renforcée. Globalement, la conjoncture mondiale a surtout bénéficié du recul de l'inflation. Le redémarrage économique de la zone euro a été assez modeste en 2024, atteignant 0,8%, contre 0,5% en 2023. Le soutien est essentiellement venu du commerce extérieur, la contribution de la demande intérieure demeurant insuffisante, malgré la désinflation, avec des taux d'épargne des ménages nettement supérieurs à leur moyenne historique dans les quatre principaux pays.

Le PIB français a crû de 1,1%, comme en 2023. Il a bénéficié de la forte expansion des dépenses publiques et d'une contribution record du commerce extérieur, cette dernière étant surtout liée au recul des importations. L'investissement productif a reculé, du fait du durcissement des conditions de financement et d'une frilosité accrue des acteurs privés. La consommation a progressé quasiment comme en 2023, alors même que les ménages ont connu de nets gains de pouvoir d'achat (+2,1% après +0,9%), favorisé par le reflux des prix. Compte tenu de l'accroissement général de l'incertitude et probablement du risque à terme d'une hausse des impôts face à la dérive des finances publiques, le taux d'épargne des ménages a augmenté à 17,9%, soit un niveau supérieur de 4 points à celui d'avant la crise sanitaire.

## LE GROUPE BPCE

Dans cet environnement économique et financier, le Groupe BPCE a continué à jouer pleinement son rôle auprès de ses clients. L'activité des deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne a été soutenue avec la conquête de 846 000 nouveaux clients et le lancement de nouvelles offres innovantes dans des domaines identifiés comme prioritaires dans le projet stratégique, notamment le logement et la santé.

L'année 2024 a été marquée par le lancement du projet stratégique VISION 2030 qui marque le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire du Groupe BPCE et qui trace les grandes priorités stratégiques à travers trois piliers : forger notre croissance pour le temps long, donner à nos clients confiance dans leur avenir et exprimer notre nature coopérative sur tous les territoires.

Les résultats du Groupe pour 2024 ont été publiés le 05 février dernier : portés par une activité commerciale très soutenue et par le rebond confirmé de la marge nette d'intérêt et les commissions des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, ses revenus sont en forte progression. Les charges sont stables en 2024 avec un coefficient d'exploitation en nette amélioration et une politique de provisionnement prudente. Le résultat net, atteint 3,5 milliards d'euros.

## LA BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Grâce à ses expertises commerciales et financières, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a pu naviguer habilement à travers les turbulences économiques pour confirmer son rôle d'acteur bancaire de premier plan sur sa région. Elle a mis en œuvre des stratégies adaptées, exploitant des opportunités tout en minimisant les risques. Cette résilience a permis à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes de maintenir sa performance et d'accroître sa compétitivité, prouvant ainsi la valeur de son savoir-faire et son agilité dans un environnement en constante évolution. Guidant ses choix pour l'avenir et animant ses équipes au quotidien, la raison d'être de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes « Construire un futur durable et responsable aux côtés des femmes et des hommes qui vivent et entreprennent sur nos territoires » sera inscrite dans les statuts et fait partie des résolutions soumises à votre vote.

## L'activité et les résultats consolidés

La Banque a distribué plus de 4,5 milliards d'euros de crédits nouveaux en 2024, avec une tendance à la reprise qui s'est confirmée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre. L'ensemble des territoires et des clientèles de la Banque a bénéficié de ces financements portant les encours de crédits à 35,9 milliards d'euros

(-2,4%). La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes est le 1<sup>er</sup> distributeur de crédit de la région.

Les ressources à vue qui avaient constamment progressé durant la crise sanitaire et la période de taux bas ont continué de reculer de 4,60% à 13,3 milliards d'euros, à nouveau amputées par la recherche de rendement de clientèles sensibles à la hausse de la rémunération de l'épargne. Depuis la hausse des taux administrés (taux des livrets A porté à 3% au 1<sup>er</sup> février 2023), les livrets réglementés continuent de progresser et représentent 23% des encours moyens. Dans la continuité de la dynamique de la hausse des taux, la collecte de comptes à terme continue de progresser. La marge d'intérêt consolidée se stabilise à 396,2 millions d'euros malgré la faiblesse de la demande de crédits et le repli de la contribution de notre filiale spécialisée Garibaldi Participations, faisant suite à une année 2023 exceptionnelle.

Constituées des produits de la vente de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, les commissions nettes se sont élevées à 386,4 millions d'euros, en hausse de 1,1%. Cette évolution des commissions a été portée par le développement du fonds de commerce et les revues de tarifications. La progression des commissions dans un contexte économique pourtant défavorable permet d'afficher une hausse du Produit Net Bancaire de 0,7 %, à 782,6 millions d'euros.

La bonne maîtrise des charges, baisse de -1,7% pour un montant total de 476,4 millions d'euros, couplée à la disparition de la contribution Fonds de Résolution Unique portent le Résultat Brut d'exploitation à un niveau record de 306,2 M€ (+4,6%) avec un coefficient d'exploitation en repli sensible à 60,9%. L'enveloppe d'intéressement et de participation des salariés a accompagné l'appréciation des résultats. Le coût du risque marque une hausse significative (+16%) pour atteindre 71M€ avec une nette recrudescence des sinistres avérés.

En hausse de 1,5%, le résultat net consolidé atteint 193 millions d'euros, niveau jamais atteint depuis la création de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (sur base individuelle, le résultat net s'élève à 165,4 millions d'euros). En hausse de 2,3% le total de bilan consolidé s'élève à 53,2 milliards d'euros fin 2024.

Avec 1 741 millions d'euros, le capital social a progressé grâce à la confiance et l'engagement des sociétaires et contribue fortement aux fonds propres consolidés. Le ratio de solvabilité global de 17,5% permet à la banque de continuer à accompagner les activités et projets du territoire.

Daniel KARYOTIS,  
Directeur Général  
Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

# RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MAI 2025

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

(approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à hauteur de 363 213,86 € entraînant une imposition supplémentaire de 93 818,14 €.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

(affectation du bénéfice, fixation de l'intérêt aux parts)

L'Assemblée Générale constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2024 s'élève à 165 451 314,00 €.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 61 582 376,06 €, le bénéfice distribuable à affecter s'élève à 227 033 690,06 €. L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Réserve légale	8 272 565,70 €
Intérêts aux parts sociales au taux de 2,50%	42 662 474,88 €
Autres réserves	110 000 000,00 €
Report à nouveau	66 098 649,48 €
<b>Total</b>	<b>227 033 690,06 €</b>

Les intérêts des parts sociales de votre banque populaire sont d'un point de vue fiscal assimilés à des dividendes d'actions et suivent le régime fiscal y afférent. La mise en paiement des intérêts sera effectuée en numéraire à compter du 4 juin 2025. Il est proposé aux sociétaires qui le souhaitent et dont le montant de l'intérêt aux parts sociales le permet, de réinvestir tout ou partie de ces intérêts en nouvelles parts sociales.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

### TROISIÈME RÉSOLUTION

(approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

(conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

(mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Lucas NACSA, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

(mandat d'administrateur)

Madame Jacqueline EYMARD NAVARRO n'ayant pas demandé le renouvellement de son mandat, l'Assemblée Générale, constate que celui-ci vient à expiration ce jour.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

(mandat d'administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la fin de mandat de Monsieur Jacques LACROIX qui ne fera pas l'objet d'un renouvellement en raison de l'atteinte de la limite d'âge conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

(fixation des indemnités de présence des membres du conseil, en ce compris le président et les vice-présidents du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre

1947, de fixer le montant global des indemnités compensatrices du temps consacré à l'exercice de leurs fonctions allouées aux administrateurs, à la somme de 450 000 euros pour l'année 2025.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

(consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du CMF durant l'exercice 2024)

L'Assemblée Générale consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 6 959 551 euros.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

(capital au 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale constate qu'au 31 décembre 2024, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 1 741 229 472 euros, qu'il s'élevait à 1 733 560 624 au 31 décembre 2023 et qu'en conséquence, il s'est accru de 7 668 848 euros au cours de l'exercice 2024.

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### ONZIÈME RÉSOLUTION

(modification des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 3 « Objet social » des statuts afin d'y insérer la Raison d'être de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :

- ajout au sein du titre du terme « Raison d'être »
- ajout du paragraphe suivant en fin d'article :

**« La raison d'être de la société est la suivante : Construire un futur durable et responsable aux côtés des femmes et des hommes qui vivent et entreprennent sur nos territoires »**

Exercices	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montants versés aux parts éligibles à la réfaction de 40%	Montants versés aux parts non éligibles à la réfaction de 40%
2021	20 961 873,96 €	13 944 253,18 €	7 017 620,78 €
2022	39 297 279,84 €	25 770 179,73 €	13 527 100,11 €
2023	51 267 292,44 €	33 716 642,72 €	17 550 649,72 €

## DOUZIÈME RÉSOLUTION

(adoption des statuts modifiés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, adopte le texte des nouveaux statuts qui régiront la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à compter de ce jour, et dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

(pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MAI 2025

Le présent rapport a pour objet de présenter les résolutions soumises par votre conseil d'administration à votre assemblée générale.

## RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMPTES DE L'EXERCICE 2024, INTÉRÊT AUX PARTS ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (1<sup>ÈRE</sup> À 4<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTIONS)

Les trois premières résolutions concernent l'approbation du rapport sur la gouvernance et du rapport de gestion du conseil d'administration, l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2024, l'affectation du résultat, la fixation de l'intérêt aux parts sociales et le montant des dépenses non déductibles du résultat fiscal. Les commentaires détaillés sur les comptes figurent dans le rapport annuel.

Le résultat net comptable s'élève à 165 451 314,00 €. Le conseil propose le versement d'un intérêt de 2,5% qui sera mis en paiement à compter du 4 juin 2025. Il est proposé aux sociétaires qui le souhaitent et dont le montant de l'intérêt au parts sociales le permet, de réinvestir tout ou partie de ces intérêts en nouvelles parts sociales.

La 4<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'approbation des conventions réglementées autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice 2024, qui sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION, NOMINATION D'ADMINISTRATEUR ET FIN DE MANDATS, INDEMNITÉS COMPENSATRICES (5<sup>ÈME</sup> À 8<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

Suivant l'avis favorable du Comité des Nominations du 11 février 2025, le conseil propose de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Lucas NACSA. Il a constaté que Madame Jacqueline EYMARD NAVARRO n'a pas demandé

le renouvellement de son mandat d'administrateur arrivant à échéance, et que le mandat de Jacques LACROIX arrive à échéance en raison de l'atteinte de la limite d'âge.

La 8<sup>ème</sup> résolution a trait à la fixation du montant global des indemnités compensatrices pouvant être allouées au conseil d'administration. Cette consultation intervient en application des dispositions de la loi pour l'Economie Sociale et Solidaire adoptée le 31 juillet 2014 qui est venue compléter la loi du 10 septembre 1947 applicable aux sociétés à statut coopératif. Si la loi fixe le principe de gratuité des fonctions, elle reconnaît également, la possibilité de payer aux administrateurs de coopératives des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la société. Il appartient à l'assemblée générale de déterminer chaque année une somme globale au titre de ces indemnités compensatrices, dont la répartition sera décidée par le conseil d'administration. La Banque Populaire ayant le statut de société anonyme coopérative de Banque Populaire est soumise en conséquence à ces dispositions. Il est proposé à l'assemblée de fixer le montant de cette enveloppe à 450 000€ pour l'exercice 2025.

## ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS (9<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

La 9<sup>ème</sup> résolution vise à consulter l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L 511-73 du code monétaire et financier, sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants effectifs de l'établissement de crédit ainsi qu'aux administrateurs et à certaines catégories de personnels visées par la loi, à savoir celles dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe. Ces personnes sont identifiées conformément au Règlement délégué

n° 604-2014 de la Commission Européenne du 4 mars 2014 et comptent, notamment, les membres de la direction générale, les responsables des fonctions risques, conformité/audit et les membres du personnel exerçant diverses responsabilités ou dont la rémunération le justifie. L'enveloppe globale qui vous est soumise porte sur une population de 55 personnes, et s'élève à 6 959 551 € durant l'exercice clos au 31 décembre 2024.

## ÉTAT DU CAPITAL (10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

La 10<sup>ème</sup> résolution vient classiquement constater l'état du capital de la Banque à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## MODIFICATION DES STATUTS (11<sup>ÈME</sup> ET 12<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTIONS)

L'ordre du jour de l'assemblée générale à caractère extraordinaire porte sur la modification des statuts de votre banque. Les modifications qui vous sont proposées consistent à l'introduction de la raison d'être de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : « Construire un futur durable et responsable aux côtés des femmes et des hommes qui vivent et entreprennent sur nos territoires ».

L'objet de la 12<sup>ème</sup> résolution est d'approuver l'ensemble des statuts ainsi modifiés et approuvés par le Directoire de BPCE le 4 mars 2025.

## POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS (13<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION)

La 13<sup>ème</sup> et dernière résolution vient conférer les pouvoirs généraux pour la réalisation des formalités consécutives à cette assemblée.

Au terme de ce rapport, le conseil d'administration de votre Banque Populaire vous engage à voter en faveur des résolutions qui vous ont été présentées.



## NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS

Pour plus d'informations et pour nous faire part des questions auxquelles vous souhaitez que nous apportions des réponses durant l'Assemblée Générale, connectez-vous sur le site internet des sociétaires :

<https://www.banquepopulaire.fr/bpaura/societaires/>

Nous apporterons une réponse aux thèmes les plus fréquemment abordés par l'ensemble des sociétaires.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants et du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit  
Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015  
Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON